

RÈGLEMENT NUMÉRO E-2736 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance du 11 février 2008, a adopté le règlement autorisant un emprunt de 2 150 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière et d'éclairage routier et portant le numéro E-2736.

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions, le 12 mars 2008 et entre en vigueur ce jour. Le règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la mairie d'arrondissement, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine.

Donné à Lachine, ce vingt-troisième (23^e) jour de mars 2008.

Danielle Champagne
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine